

ABONNEMENT.

Saumur : En an. 30 fr. Six mois 16 Trois mois 8 Poste : En an. 35 fr. Six mois 18 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 30 c. Réclames 30 Faits divers 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refus de la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Octobre 1882.

Chronique générale.

Nous lisons dans la Correspondance Saint-Chéron :

Je crois devoir compléter les renseignements que je vous ai envoyés récemment sur les conversations d'un de mes amis avec le représentant à Paris de l'une des grandes puissances.

Après avoir discuté la question égyptienne, l'ambassadeur a fait cette confidence que, « aux yeux de tout observateur impartial, le parti républicain marchait à l'aventure, n'ayant aucun homme de valeur, aucune tête de gouvernement pour diriger les affaires extérieures et intérieures. A mon avis, ajoutait le diplomate, les deux personnalités dirigeantes, MM. Grévy et Gambetta, sont, l'un complètement étranger, par son inactivité, à la direction d'une grande nation comme la vôtre, l'autre, M. Gambetta, n'a révélé aux gouvernements européens aucune idée politique nouvelle, aucune aptitude diplomatique. C'est un homme d'État déjà vidé, en même temps que la nullité de M. Grévy est chose pleinement avérée.

Une des notabilités bonapartistes se trouvait, la semaine dernière, à la chasse, dans Seine-et-Oise, avec plusieurs amis qui étaient presque tous légitimistes. Le soir, pendant le dîner, le bonapartiste se montra plein d'entrain et d'esprit ; il dit :

« Ah ça ! messieurs, ramenez-moi donc le Roi ! Je reconnais qu'il doit passer avant l'Empereur, mais si vous ne vous débarrassez pas promptement de la République, alors je travaillerai pour l'Empereur. Si vous ramenez le Roi, je vous déclare qu'il n'aura pas de plus fidèle sujet. »

Les intrigues nouées pour concéder les

faveurs de hautes fonctions judiciaires à certains politiciens, soulèvent des commentaires peu flatteurs pour nos gouvernants. MM. Dauphin, Varambon, Griffe et autres membres du Parlement reçoivent ainsi publiquement la récompense de services rendus ! L'indépendance parlementaire devient scandaleuse.

A l'Elysée, on s'est ému des expédients budgétaires auxquels le ministre est obligé de recourir pour équilibrer la loi des finances de 1883. On sait que M. Ribot a été mandé par M. Grévy. On redoute que le rapporteur général du budget, dont l'attitude a été fort énergique lors de la discussion générale, oppose des résistances victorieuses aux vues de nos financiers opportunistes.

Les fréquentes conférences qui ont lieu entre M. de Courcel, ambassadeur de France en Allemagne, et M. Duclerc, ont, dit-on, pour objet d'élaborer un ensemble de propositions relatives à la reconnaissance officielle et définitive par l'Europe de notre situation en Tunisie. Moyennant l'acceptation de ces propositions, le gouvernement français adhérerait aux plans de réorganisation de l'Égypte, arrêtés par la Grande-Bretagne et approuvés à Berlin.

Le Paris assure que le préfet de la Seine vient de prendre un arrêté de conflit contre l'ordonnance de M. le juge Thureau dans l'affaire de la rue de la Lune.

Plusieurs personnes, à Montceau-les-Mines, ont reçu des lettres anonymes dans lesquelles on les menace de mort ; d'autres ont été prévenues que leurs habitations seraient brûlées et qu'il n'y aurait aucune pitié « pour les riches ».

Il est déjà question de porter le candida-

ture du général Billot au siège sénatorial inamovible laissé vacant par le décès du vice-amiral Pothuau.

Une démarche a été faite, dans ce sens, auprès du ministre de la guerre qui a réservé sa réponse en subordonnant son acceptation à l'avis de ses collègues du cabinet.

Le Petit Marseillais donne cette nouvelle, qui paraît invraisemblable, que l'union républicaine aurait l'intention de proposer à M. Gambetta la candidature pour le siège de sénateur inamovible qui est vacant.

Une protestation platonique. — On télégraphie de Londres, 13 octobre, que la Porte a fait savoir officiellement (mais en prévenant qu'elle ferait, si besoin est, une protestation officielle) aux puissances, qu'elle proteste contre les agissements de l'Angleterre en Egypte et contre le refus péremptoire qui lui a été fait de débarquer des troupes ottomanes en Egypte pendant la durée de l'occupation anglaise.

Cette notification a été adressée à toutes les chancelleries européennes sans exception.

De nombreux Allemands sont signalés dans le département du Jura ; ils prennent des renseignements et des notes auprès des cultivateurs ; ils s'imposent même et sont l'objet de plaintes de la part de la population.

M. le préfet du Jura vient d'être appelé à Paris, pour rendre compte au ministre de l'intérieur de leurs agissements.

VŒU D'OBEISSANCE.

On nous rapporte, dit la Patrie, qu'aux examens de mars, cette année, à Cahors, un examinateur ne craignait pas de demander à une aspirante congréganiste quel était le vœu qui lui avait le plus coûté à prononcer lorsqu'elle s'était faite religieuse.

— Monsieur, répondit la spirituelle Sœur, qui professe avec succès l'enseignement supérieur dans le Lot-et-Garonne, c'est le vœu d'obéissance qui m'oblige à venir devant vous.

L'imbécile pédant reçut ainsi une leçon bien méritée.

Le maire de Caen annonce aux journaux de Paris que conformément à une décision du Conseil municipal en date du 18 août, la statue de Louis XIV a été réédifiée sur la place du Parc.

Le Moniteur du Calvados nous dit à ce sujet :

« Plusieurs de nos abonnés nous demandent pourquoi, au lieu de placer la statue de Louis XIV dans l'axe du boulevard, on l'a réédifiée vis-à-vis la grille du Parc, où les arbres la dérobent à l'aspect des promeneurs.

» Nous soumettons cette réclamation à l'administration municipale. »

C'est-à-dire qu'on a caché la statue du grand Roi comme on eût pu le faire d'un monument qui vous fait honte : la République n'aime pas que l'on compare son temps au grand siècle.

La laïcisation de l'hôpital Tenon a amené l'aménagement du logement des Sœurs, dorénavant destinés aux infirmières laïques. Il faut bien que ces dames et demoiselles soient mieux installées que les Sœurs. Aussi le sieur Quentin et l'édilité parisienne ont dépensé à cet effet la bagatelle de 74,388 fr. Voilà des infirmières bien logées et bien des écus dépensés. Et dire que cela se fait au nom de la liberté et avec l'argent des pauvres !

On lit dans le Journal du Cher :

« Ceux qui tenaient les urnes électorales à Vierzon, en 1879, lors des élections de M. H. Brisson comme conseiller général, ont fait école. L'élection de Graçay l'a prouvé ;

suivant les prescriptions de la loi, qui veut donner la plus large publicité possible à cette cérémonie.

Les voisins curieux, la concierge à leur tête, s'étaient déjà groupés sur le palier pour jouir de ce spectacle peu commun : une belle dame élégante, et un artiste sans sou ni maille, mariés à l'étranger, faisant légaliser ce mariage en France, sur un lit de mort.

Ce fut très-simple, très-rapide, pas trop solennel, l'adjoint étant plus préoccupé de ne pas commettre d'erreur matérielle que d'exercer ses fonctions avec prestige.

Il voulut prononcer quelques paroles d'espoir poli, cependant, et les abrégées beaucoup en voyant s'accroître, de minute en minute, l'effrayante lividité du moribond.

Et, comme il était là pour marier son monde et non pour constater un décès, il se hâta de prendre congé, afin de n'avoir pas à remplir, malgré lui, ce second office.

L'artiste s'affaiblissait à vue d'œil.

Geneviève, qui était montée un instant chez elle, en redescendit presque aussitôt suivie d'un vieux prêtre, qui exerçait son ministère sur la paroisse, où il servait d'aumônier à un orphelinat.

C'est lui qui avait préparé M. Boldini au redoutable passage. Sa vue parut lui causer une dernière joie.

Il redressa sa tête sur l'oreiller... sa tête baignée

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

La Vengeance de Geneviève

PAR M^{lle} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE IX

Dans la chambre froide, un peu de feu jetait sa lueur souriante ; de petites jacinthes — dont les oignons n'avaient pas été vendus comme comestibles par des marchands sans scrupules — poussaient leurs tiges grêles dans des vases transparents.

Une propreté recherchée servait de luxe au logis d'Antonio. Les blancs rideaux, relevés avec une coquetterie pieuse autour de la couche où il dormait étendu, faisaient de ce lit une sorte d'autel, au-dessus duquel brillait un grand christ de cuivre antique. Sur une table brûlaient deux hautes bougies — presque des cierges !

La main de Geneviève se devinait en ces apprêts. Devant le feu maigre, plusieurs personnes assises attendaient : Léon, Jacques, M^{lle} Outier, Geneviève, deux voisins, descendus de leur faction sur les remparts et encore revêtus de leur uniforme de la garde nationale.

Ils attendaient ?... Quoi donc ?

La cérémonie du mariage civil français qui allait légaliser enfin le mariage de Londres.

Un adjoint du XI^e arrondissement, sollicité par l'ingénieur, et sur certificat de médecin attestant l'état très-gravé du marié, avait consenti à transporter, dans la chambre même du mourant, sa personne, son registre et toutes les formalités compatibles avec cette situation exceptionnelle.

Il allait venir. L'heure approchait.

Antonio Boldini, très-calme, paraissait heureux, malgré la mort-prochaine. En paix avec Dieu, avec sa conscience, avec sa famille, l'acte qu'il s'appropriait à accomplir lui semblait le dernier lien capable de retenir encore son corps épuisé en ce monde de misères.

Bientôt l'âme allait prendre son vol. Certes, cette âme, si longtemps indifférente et même coupable, ne s'élevait pas d'un grand coup d'aile vers les hauteurs de l'éternelle espérance. Mais elle y montait lentement, sans murmure, résignée, consolée.

Geneviève avait fait son œuvre.

Exemple, paroles, prières, tout portait des fruits chez le pauvre artiste.

Le Seigneur bénissait le travail pieux de la jeune femme, comme le bon vouloir du mourant. Il leur avait accordé les délais nécessaires aux publications des bans à la mairie. Une quinzaine passée

depuis que Lucy avait daigné laisser tomber son adhésion sur ce lit de condamné, et le condamné vivait encore.

M^{lle} Boldini fit son entrée à neuf heures sonnantes, ses deux petits garçons à la main. Elle leur permettait d'embrasser leur père, de demeurer parfois une heure, avec elle, auprès de lui, et les emmenait ensuite jusqu'au lendemain.

C'était tout ce que sa tendresse éteinte, pour ce mari jadis tant adulé, accordait de soins à ses derniers jours.

Ce matin-là elle arrivait plus lasse que jamais du rôle qu'elle jouait depuis deux semaines, par pure convenance sociale, par prévoyance d'avenir, et secrètement satisfaite de voir approcher le dénouement.

Sous sa toilette noire, robe traînante et voilette baissée, elle était plus belle peut-être qu'en son printemps. Nulle émotion, d'ailleurs, sur son visage superbe.

En créant cette belle personne blonde, la nature semblait n'avoir rien oublié que le cœur.

Un pas lourd dans l'escalier ; un petit brouhaha dans la chambre : l'adjoint du XI^e arrondissement et les employés de la mairie, nécessaires à la célébration de l'acte de mariage, apparurent sur le seuil.

On ouvrit devant eux la porte toute grande, et, derrière eux, on la laissa toute grande encore,

celles qui viennent d'avoir lieu à Baugy pour le conseil municipal confirment le fait.

Le 47 septembre, après le dépouillement, il manquait deux voix à un candidat pour être élu. Dans la nuit, ces deux voix se sont retrouvées.

Il paraît qu'on avait oublié deux bulletins sous un chandelier. C'est, du moins, l'explication qu'on a donnée pour valider l'élection.

Il paraît que, dans le pays, personne n'ajoute foi à l'histoire du chandelier, ce que nous croyons sans peine.

LES DERNIERS INSTANTS

D'un condamné à mort.

La laïcisation vient de faire un grand pas. Le gouvernement a révoqué M. l'abbé Girard des fonctions d'aumônier de la prison de La Roche-sur-Yon. La faute de cet ecclésiastique est d'avoir insisté pour célébrer la messe dans la prison, le 22 septembre dernier, et pour donner la communion à un condamné, Barbier, qui allait monter sur l'échafaud. Le procureur de la République, un citoyen Degors, s'est opposé à ce que le condamné entendit la messe et reçut la communion. Il nous faut citer quelques-uns des détails révoltants, au point de paraître invraisemblables, que donne l'Espérance du Peuple, de Nantes, sur cet affreux exploit des laïciseurs.

Informé, le 24 septembre, que l'exécution de Barbier aurait lieu le lendemain, à cinq heures du matin, M. l'abbé Girard s'empressa de solliciter l'autorisation nécessaire pour préparer ce malheureux à la mort. Plusieurs jours auparavant, le condamné avait exprimé le désir d'assister à la messe et de communier. Ayant reçu un refus du gardien de la prison, M. l'aumônier se rendit près du procureur de la République. Celui-ci refusa absolument de laisser pénétrer le prêtre auprès du condamné avant quatre heures du matin. L'exécution étant fixée à cinq heures, M. l'abbé Girard fit observer que le temps lui manquerait pour confesser le condamné, l'exhorter à la résignation et célébrer la messe.

Le fonctionnaire républicain prononça une parole qu'il faut retenir : « A quoi bon la messe ? » Le digne prêtre sut contenir son indignation et insista de la manière la plus touchante pour réaliser le souhait pieux de l'homme qui allait mourir. Le fonctionnaire républicain, pour échapper à ces sollicitations, déclara qu'il avait besoin de réfléchir et de se renseigner avant d'autoriser M. l'aumônier à pénétrer dans la prison avant quatre heures et se garda de faire parvenir à M. l'abbé Girard la moindre réponse.

Ce procureur, qui ne se croyait pas le droit d'avancer d'une heure les préparatifs de l'exécution dans le but de procurer au condamné les secours religieux, ne vit aucun inconvénient à se faire attendre une heure un quart.

Mis en présence des autorités et informé du rejet de son pourvoi, puis laissé seul avec

l'aumônier, le condamné Barbier demanda aussitôt à entendre la messe et à recevoir la communion. Le pauvre prêtre dut répondre que le citoyen procureur, représentant l'humanité et libérale République, était pour la laïcisation de la mort. Le condamné s'écria : « Mais c'est ma religion, c'est mon culte ; je ne vois pas pourquoi on me refuse les secours de me réconcilier avec mon Dieu ! » Pendant plusieurs minutes, le malheureux gémit entre les bras de l'aumônier et répète ce cri : « Qu'ai-je donc fait à ce procureur pour qu'il me refuse de recevoir mon Dieu ? » Il veut parler à cet homme qui chasse la religion des cellules des condamnés à mort comme d'autres fonctionnaires la chassent des écoles.

Le procureur consent à se dérouter. Alors se passe une scène inouïe : le condamné apostrophe le républicain déguisé en magistrat, proteste en prenant le Ciel à témoin et appelle à Dieu de l'injustice épouvantable dont il souffre ! Peut-on croire qu'un détail plus affreux doive être ajouté à ce récit ? Non. Et cependant il faut dire que ce procureur, pâle et tremblant, garda assez de présence d'esprit pour adresser à la religion une ignoble raillerie. Il dit au condamné : « Barbier, ce que vous me dites-là me fait de la peine. Vous affligez aussi votre confesseur, car ce n'est pas la confession qui vous a donné les sentiments que vous manifestez ! » On saura grâce au citoyen Degors avec quels bas sentiments peut se concilier le service de la République.

Un autre fait donnera une idée de la délicatesse à laquelle peut atteindre un magistrat de la justice laïque. Le condamné à mort a manqué de nourriture. Il se plaignait de n'avoir point, pour ce motif, la force de se tenir debout. Le procureur de la République, compatissant à un tel état, fit porter au condamné... deux cigarettes !

Néanmoins le magistrat n'abdiquait pas toute rancune. Il sait le respect qu'on lui doit. Il réclamait et obtenait la révocation de M. l'abbé Girard, coupable d'avoir, par trop d'insistance, manqué de tenue administrative.

Est-elle donc vraie cette histoire pleine d'horrible et de burlesque ? Oui. Ce n'est pas un poète enclin à fouiller les bas-fonds de la nature humaine qui a décrit cette scène lugubre. Mais que sont donc les fonctionnaires républicains ? D'où viennent-ils ? Où les prend-on ? Qu'y a-t-il en eux ?

EUGÈNE TAVERNIER.

AFFAIRES D'ÉGYPTE.

L'instruction ouverte contre Arabi et ses complices relève trois chefs d'accusation : 1° Organisation des massacres de juin ; 2° Incendie d'Alexandrie au moment où les troupes évacuaient les forts bombardés ; 3° Abus du drapeau parlementaire, dont les rebelles ont fait un usage constant pendant toute la campagne.

Le Khédive a fait notifier officiellement l'ouverture du procès au gouvernement britannique. L'acte d'accusation lui-même a été soumis aux autorités anglaises.

En apparence, les poursuites sont intentées au nom du vice-roi ; mais en fait ce sont les Anglais qui les dirigent et qui en profiteront.

Ceux-ci veulent avant tout rétablir l'ordre et organiser un gouvernement qui puisse le garantir pour l'avenir. Le procès est un moyen d'intimidation destiné à imposer le respect au soi-disant parti national et à l'empêcher de susciter de nouveaux troubles. Mais ce résultat obtenu, nous croyons peu à des condamnations capitales, à moins que l'instruction ne révèle des faits particulièrement graves.

A ce sujet, nous devons dire que le Sultan et le Khédive ne s'entendent pas. Le Khédive, qui a eu plusieurs fois à craindre pour sa vie, voudrait un châtiment sévère ; il chercherait même pour des exécutions capitales qui le débarrasseraient de ses ennemis. Mais le Sultan, qui, en somme, était le complice d'Arabi, et qui a résisté si longtemps à le déclarer rebelle, s'oppose énergiquement à des condamnations à mort. Son irritation contre le Khédive s'est manifestée dernièrement par le refus de laisser recruter dans ses États le nouveau régime destiné à garder personnellement Tewfik.

C'est entre ces deux rivalités que les Anglais auront à intervenir, et leur avis, croyons-nous, prévaudra. Aussi la presse anglaise est-elle unanime pour reconnaître que le gouvernement britannique assume toute la responsabilité du procès.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 octobre.

La Bourse est lourde et même faible. Les réalisations nombreuses qui se produisent encore aujourd'hui sur les fonds étrangers entraînent tout le marché.

Nos rentes demeurent aux environs des cours de la veille, mais les transactions font totalement défaut : le 3 0/0 a coté 81.60, 81.55 et 81.62 ; l'amortissable de 81.95 est venu à 81.87 et 81.95 ; le 5 0/0 a été offert à 116.40 et 116.37 ; on a regagné ensuite le cours de 116.50.

Les valeurs ottomanes et égyptiennes sont en baisse importante : le Turc n'est plus qu'à 13.12 et 13.05 au lieu de 13.25 ; l'obligation égyptienne a oscillé de 361.25 à 358.75.

On recule encore de 12 fr. sur la Banque ottomane à 815.

L'action de la Banque de France progresse de 10 fr. à 5,460.

Quelques demandes sur la Banque de Paris à 1,152.50.

Le Crédit Foncier reste ferme à 1,450 au milieu des offres qui ont lieu sur l'ensemble des valeurs.

Les magasins d'Algérie ont des achats à 535.

Le Crédit Provincial a vu se produire de grosses réalisations, mais elles n'ont pas pesé longtemps sur les cours, les contre parties n'ayant pas fait défaut.

Les actions restent à 580.

Bon courant de demandes sur la Banque Centrale de Crédit, dont les cours ont tendance à s'élever.

Les actions de Suez, lourdes au début à 2,705, ont repris à 2,720.

On a coté 537.50 sur le Panama et sur le Gaz 1,600.

Les chemins de fer conservent leur attitude faible des jours précédents : Lyon, 1,645 ; Nord, 2,005.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Voici la lettre d'un habitant du canton de Longué, que nous avons annoncée hier :

« Monsieur le Rédacteur,

« M. Parrot revient pour la dernière fois, dit-il dans sa lettre du 3 octobre, à sa notice : *Le château de Jalesmes et ses seigneurs* ; mais, en terminant, il lance une flèche à l'auteur anonyme de l'article publié dans votre journal le 27 septembre.

« La flèche de M. Parrot, je vous l'avoue, monsieur le Rédacteur, a passé sans même effleurer mon vêtement ; mais je crains bien que l'article de l'habitant du canton de Longué n'ait fait une profonde blessure au côté droit du président de l'Académie des sciences d'Angers.

« A l'égard de la lettre que vous avez publiée le 27 septembre et qui est signée : « Un habitant du canton de Longué », je m'empresse », dit M. Parrot, « de vous déclarer que je n'y répondrai pas, parce que je dédaigne trop les hommes qui se cachent le visage sous le voile de l'anonymat, lorsqu'ils veulent entrer en lice dans une polémique. »

« Monsieur le Rédacteur, en vous envoyant mon article du 27 septembre, je n'ai eu qu'un seul désir, celui de rendre à un fait son exacte vérité ; j'ai apporté des preuves à l'appui de la déclaration de M. le comte Urbain de Maille, laissant au lecteur le soin d'apprécier leur juste valeur. Je n'ai pas donné mon nom, il est vrai ; mais qu'importe le nom de la personne quand la pierre apportée par elle à l'édifice peut être une pierre précieuse ?

« M. Urbain de Maille », continue M. Parrot, « était bien de force à défendre sa cause ; il aura été le premier, j'en ai la ferme conviction, à reconnaître qu'il n'avait nul besoin de la plume d'un courtisan, qui a sans doute voulu s'acquitter de quelques bienfaits par un écrit servile. »

« Un peu moins de fiel dans vos paroles, s'il vous plaît, monsieur Parrot, ou je serai forcé de croire que quelque mouche vous a piqué. »

« Défendre une vérité méconnue, est-ce l'œuvre d'un courtisan, monsieur Parrot ? Dans ce sens, je souhaite l'être toute ma vie. »

« Sans doute, M. le comte Urbain de Maille n'avait nul besoin de ma plume pour défendre sa cause, car une cause juste est toujours de facile défense, et rarement celui qui combat ne sort de la lice sans emporter la honte d'une humiliante défaite. »

« Des bienfaits, jamais ma famille ni moi n'en avons reçus de M. de Maille ; mon écrit n'a donc pas été un écrit servile, mais un écrit purement spontané et volontaire pour la défense d'une vérité. Tous les écrits, et vous en paraissez convaincu, monsieur Parrot, n'ont peut-être pas cette qualité. »

« Je devais cette réponse à l'article du 7 octobre, je viens de la donner, monsieur le

déjà de la dernière sueur.

— Venez vite, mon bon père, balbutia-t-il, en agitant sa main défaillante.

Tout le monde se regardait avec étonnement, sauf Geneviève et Julienne Outier.

Certes, Léon Bourgeat ne s'attendait pas à voir une cérémonie religieuse succéder à la cérémonie civile dans cette chambre transformée tour à tour en salle municipale et en temple chrétien ; Lucy paraissait s'y attendre moins encore.

Elle s'avança vers le prêtre, qu'un assistant de la paroisse accompagnait, et lui demanda, d'un ton contenu, ce qu'il entendait faire.

— Ce que je t'ai supplié d'accepter, Lucy !... interrompit l'artiste ; ce à quoi je t'ai tant demandé, depuis huit jours, de bien vouloir le préparer... devant Dieu.

— Je croyais à une envie de malade, fit-elle en haussant les épaules. Me demander... à moi?... à moi?... de me préparer... par la confession?... vous avez le délire, mon cher. Est-ce que je crois aux sacrements !... Monsieur l'abbé, que voulez-vous, enfin ?

— Je suis appelé par un mourant, madame, répondit l'abbé ; je viens remplir le mandat qu'il m'a donné.

— Lequel ?

— Le marié *in extremis*, si le temps et les circonstances le permettent.

M^{me} Boldini sursauta.

— Antonio?... Vous avez imaginé que je céderais ? s'écria-t-elle en allant, d'un bond de tigresse furieuse, vers son mari dont le regard suppliait l'implorait. Je croyais que mon silence... la pitié que j'éprouvais pour vos chimères, auraient suffi à vous faire comprendre l'inanité de cet espoir. La confession !... les sacrements !... oh !... quelle insigne folie !...

— Je te conjure !... je te conjure !... murmurait-il ardemment.

Elle se retourna, pourpre de colère.

— Messieurs, c'est un guet-apens !

— Bénissez-moi, mon père !... Bénissez-moi !... car je m'en vais !... supplia l'artiste en faisant de vains efforts pour s'asseoir sur son séant.

— Me voici, dit doucement le prêtre en s'approchant.

— Bénissez-nous au moins ensemble !... continua douloureusement Antonio ; ensemble !... quelle le veuille... ou non. Ensemble !... Dieu discernera les siens.

Attirant alors ses enfants entre ses bras, les courbant sous la main du ministre de Dieu, il essayait de retenir aussi par son manteau de fourrure l'éternelle révolte.

— Messieurs, je vous prends à témoin de ma protestation ! J'ai accepté le mariage civil, je refuse le mariage religieux ! continua M^{me} Boldini

hors d'elle-même.

— Nul ne te fait violence, dit l'ingénieur sourdement irrité de tant de tapage féminin autour de ce lit d'agonie.

— Léon, emmène-moi ! ordonna-t-elle. J'entends sortir d'ici.

— Patience, madame, dit le prêtre d'un ton grave, laissez d'abord passer la mort !

C'était le mot juste de cette situation bizarre. Le dernier effort, la grande joie, la suprême douleur de cette heure surchauffée, venaient de briser la frêle enveloppe.

Le vieux prêtre n'avait plus à consacrer un mariage *in extremis*, mais à bénir une dépouille mortelle.

L'âme de l'artiste remontait à son Créateur dans un élan de bon vouloir, dont l'infirme Justice dut tenir compte dans ses balances infailibles.

Jacques Ferrat, ferma pieusement les yeux du mort, puis s'agenouilla près de la couche en priant.

Julienne détacha le christ de cuivre de la muraille et le coucha sur la poitrine apaisée de celui qui ne souffrait plus.

Geneviève prit l'un après l'autre les petits garçons dans ses bras, leur fit baiser au front le cadavre souple et chaud, non répulsif, dont le visage s'imprégnait déjà de sérénité surhumaine.

Et les rendant à M^{me} Boldini, pétrifiée, qu'elle en eût, par ce saisissant spectacle :

— Vous n'oublierez jamais votre père, mes enfants, jamais ! leur dit-elle avec fermeté.

Léon dit à voix basse :

— Je reviendrai, Geneviève.

Puis il prit le bras de Lucy, la main des enfants, et sortit de la chambre mortuaire, où les hautes bougies brûlaient toujours.

Des cierges !... avions-nous dit.

Léon Bourgeat s'épouvantait de sentir en lui tant d'impressions nouvelles : le renversement absolu de ses théories, le bouleversement de ses sentiments les plus intimes, l'indignation de ce qu'il avait approuvé, le blâme de ce qu'il avait fait, le regret de ce qu'il avait perdu, la crainte de ne rien recouvrer de ce qu'il avait pris plaisir à détruire de ses mains.

Les scènes auxquelles il venait d'assister, dans cette dramatique quinzaine, mettaient sous une chaude lumière la personne simple et grande de Geneviève, la persécutée.

A elle revenait l'honneur sans tapage de ce sauvetage social, de cette réconciliation, de ces formalités légales si essentielles dans l'état de notre société, de cette mort dignement attendue après le retour à Dieu et à la famille.

(A suivre.)

CLAIRE DE CHANDENEUX.

Rédacteur, et je laisserai désormais M. Parrot reposer comme les bons moines dont il parle dans sa lettre.....
» Agréer, monsieur le Rédacteur, etc.
» UN HABITANT DU CANTON DE LONGUE.

On mande d'Auxerre, 11 octobre :

« L'épidémie typhoïde sévit dans ce département avec une extrême violence. L'hôpital est plein et les décès y sont nombreux. »

» Les infirmières laïques ont quitté la place... trop dangereuse.

» On a fait venir pour les remplacer des Sœurs de Bon Secours de Troyes. Ces saintes filles ont occupé, sans hésiter, le poste abandonné. Il y a déjà des victimes parmi elles, mais elles restent. »

Que dites-vous de cette fuite précipitée des infirmières laïques devant le danger, c'est-à-dire au moment où leurs services sont plus que jamais nécessaires ?

N'est-ce pas la désertion du soldat en présence de l'ennemi ?

Et ces admirables Sœurs, qui, chassées injustement de leur poste, qu'elles remplissaient avec tant de courage, le reprennent sans hésiter, sans trembler, dès qu'il devient trop dangereux pour les autres !

Les voilà, vos infirmières, inepte gouvernement de la R. F. !

Les voilà, nos Sœurs, nos Sœurs que vous méprisez !

Chez les premières, la couardise ; chez les secondes, le dévouement.

Là l'athéisme ; ici la religion.

Comment l'administration a-t-elle pu oser faire appel aux Sœurs de charité, sans redouter les colères rouges et sans songer au démenti sinistre que les faits sont venus donner à leurs principes ?

Gageons cependant que dès que le danger sera passé, les mêmes administrateurs chasseront de nouveau les Sœurs et rappelleront les laïques — avec augmentation de traitement.

M. Laisant se propose, dit-on, d'adresser, à la rentrée, une question au ministre de l'intérieur au sujet de l'envoi dans l'Aveyron de M. Demangeat, ancien préfet de la Corse, ancien sous-préfet de Saumur, qui n'a résidé à Ajaccio que pendant quelques semaines. M. Laisant reprochera à M. Fallières d'avoir fait cette nomination sous la pression des députés de la Corse, amis de M. Gambetta.

NANTES.

Il y a quelques jours, dit l'Espérance du Peuple, le colonel du 65^e de ligne recevait l'ordre d'envoyer 40 hommes de son régiment en Algérie. Ces hommes furent aussitôt désignés et équipés ; on les soumit à des exercices spéciaux, et afin d'en faire d'excellents tireurs, on leur fit brûler un nombre considérable de cartouches. Les quarante n'attendaient plus pour se mettre en route que l'ordre ministériel, quand arriva une dépêche disant ceci : ce n'est pas 40 hommes qu'il faut envoyer, mais 2 hommes.

Le renfort destiné à l'armée d'Afrique se trouvait réduit à 2 hommes. Nous apprendrons sans doute demain qu'il ne faut en envoyer qu'un seul.

On lit dans le Courrier de la Vienne :

« Quelques journaux ont entretenu leurs lecteurs d'une mesure par laquelle M^r l'évêque de Poitiers a cru devoir retirer à M^r Gay, évêque d'Anthédon, l'autorisation qu'il lui avait donnée d'officier pontificalement dans le diocèse de Poitiers. »

» Nous avons gardé le silence sur ce pénible incident, estimant qu'il ne nous appartenait pas de nous ingérer dans une question tout ecclésiastique.

» Catholiques et royalistes, nous avons avant tout le respect de l'autorité légitime. Nous l'avons en politique, puisque sans ce principe il ne saurait y avoir de gouvernement possible, à plus forte raison l'avons-nous en religion. En cette matière, nous sommes scrupuleusement soumis à l'autorité du Pape et nous ne nous permettrons pas de discuter les actes de ceux, nonces ou évêques, qui sont ses représentants parmi nous. Si un fait regrettable vient à se produire — le caractère épiscopal ne préserve pas de l'erreur — le Pape est là pour redresser les torts et rendre la justice. De quel droit, nous laïques, viendrions-nous juger

les actes de nos chefs et devancer les arrêts du Saint-Siège ?

» Serait-il nécessaire, d'ailleurs, de défendre Sa Grandeur Monseigneur Gay, dont les vertus chrétiennes sont l'objet de la vénération de tous les catholiques ? Le voudrions-nous, qu'il ne le permettrait pas : nous le connaissons assez pour être assurés que ce n'est pas à la tribune d'un journal qu'il porterait, s'il y avait lieu, ses revendications contre un prince de cette Eglise dont il est prince lui-même en même temps qu'un des fils les plus soumis et les plus respectueux. »

On écrit de Poitiers au Clairon :

« Dimanche soir, M^r Gay, l'évêque d'Anthédon, que M^r Bellot des Minières, évêque de Poitiers, a frappé d'une mesure dont nous avons parlé, a été l'objet d'une imposante et touchante manifestation. »

» M^r Gay revenait de voyage. Il a trouvé à la gare un grand nombre de personnes qui l'ont accompagné jusque chez lui. Là, également, l'éminent prélat a trouvé une foule considérable dans laquelle les hommes et les femmes du peuple étaient en majorité.

» La scène était émouvante. A l'arrivée de l'évêque, toutes les têtes se découvrirent, les femmes s'agenouillèrent. M^r Gay pouvait à peine parler. Enfin, après quelques instants, il put remercier, avec toute l'émotion de son cœur, ceux qui étaient venus là, spontanément, pour lui témoigner le regret qu'ils éprouvaient de la mesure injustifiée dont il avait été l'objet.

» On dit M^r Bellot très-ému de cette attitude d'une partie de la population poitevine. »

Au théâtre d'Angers. Pendant que Méphisto chante sa sérénade sous les fenêtres de Marguerite, un monsieur du balcon fredonne en même temps le même air.

— Imbécile, idiot, s'écrie un voisin incommodé.

— Est-ce à moi que vous adressez ces injures ? riposte furieux le mélomane.

— Hé non ! c'est à ce bêta d'acteur, lâbas, qui m'empêche de vous entendre. (Patriote.)

Au théâtre de Carcassonne. Le trial est sifflé à outrance.

— Tas d'imbéciles ! s'écrie-t-il en se retirant.

Tempête, trépignements du public ; des excuses ! des excuses !

Le directeur force son pensionnaire à venir sur la scène pour contenter le public.

— Messieurs, dit l'acteur, au milieu du plus profond silence et avec un air respectueux, je vous ai dit que vous étiez un tas d'imbéciles — c'est vrai. Je vous fais mes excuses — j'ai tort.

Le public n'a compris qu'après. (Id.)

THÉÂTRES.

THÉÂTRE DE SAUMUR. — La Fille du Tambour-Major fera son apparition lundi prochain sur notre scène. Cette œuvre importante, dont la reprise à Angers, mercredi et jeudi, a été accueillie avec enthousiasme, sera revue également à Saumur avec le plus grand plaisir. Inutile d'engager le public à assister à cette représentation : la salle sera trop petite.

M. Ch. Isaac jouera le rôle du tambour-major, M. Gehleyns celui du lieutenant Robert, M. Félix Constance celui du tambour Griotet, M^{me} Danglada celui de Stella, et M^{me} Marie Soll celui de la cantinière.

CONSEILS DU MÉDECIN.

Travail de tête et travail des champs. — Lorsque, dans nos campagnes, un enfant, un jeune homme est malingre, il arrive souvent que sa famille voit dans cet état de santé l'indication que la profession d'agriculteur ne lui convient pas.

Cette manière de voir est tout à fait fautive. Le docteur Riant, dans son Hygiène du cabinet de travail, explique fort bien que le travail de tête, dans un cabinet ou dans un bureau, est de tous celui qui demande le plus de forces.

Rhumes. — Tout le monde est déjà enrhumé.

Dès le début du rhume, essayez du remède suivant : une cuillerée d'huile d'olive, un jaune d'œuf, dix grammes de miel de Narbonne. Mêlez bien tout et avalez la préparation en vous mettant au lit.

Neuf fois sur dix, vous serez complètement guéri, en vous éveillant, le lendemain.

MOYEN D'ACTIVER LA VÉGÉTATION DES GRAINES.

On sait depuis longtemps que la végétation des graines est prodigieusement activée en les maintenant plongées, jusqu'à effet, dans l'eau additionnée d'un dixième de son volume d'ammoniaque liquide du commerce à 22 degrés. C'est le même procédé, mais moins actif, que les jardiniers pratiquent, lorsqu'ils stratifient les graines qui lèvent difficilement, celles des carottes, de persil, de scorsonère, dans du crottin frais de cheval, matière qui dégage une notable quantité d'ammoniaque et de la chaleur qui aide en même temps à la fermentation.

D'autres substances jouissent également de cette propriété. On peut utiliser dans ce but l'action de la potasse ou de la soude caustique. Leur énergie est telle, que si on agite une poignée de grains de café dans une dissolution très-faible de ces alcalis, on voit apparaître, au bout de deux ou trois heures, des germes de 4 à 2 millimètres, qui ne demandent qu'à pousser vigoureusement une fois mis en terre. (Journal des Campagnes.)

Faits divers.

A propos de la comète. Le professeur Piazzi Smith, l'astronome écossais, nous annonce que, dans quelques mois peut-être, le monde assistera au spectacle unique d'une rencontre entre le soleil et une comète visible.

Sur quoi, un astronome anglais nous fait un tableau charmant des conséquences de cette rencontre si... — car il y a un si... — la comète est un corps solide. L'augmentation de la chaleur serait telle qu'elle détruirait toute vie organique sur notre terre.

Au mois de décembre nous aurions un temps torride, et les mois de juillet et août seraient insupportables, même pour une salamandre ; les montagnes de glace, dans les mers polaires, fondraient, et la terre serait infailliblement inondée, si elle n'avait pas été réduite en cendres.

Très-gai, cet astronome ! (Poitou.)

L'empoisonnement public. — Le service du Laboratoire municipal de la préfecture de police à Paris, aidé du service de la sûreté, aurait fait une descente dans une « fabrique de vins » située dans les environs de Paris. Les scellés auraient été apposés après la saisie d'une quantité considérable de vins et de matières nuisibles servant à la fabrication. Le propriétaire de cet établissement d'empoisonnement public serait en fuite.

Le paquebot transatlantique vient d'amener en France la femme du docteur américain Tanner, qui a tant fait parler de lui à propos de son jeûne absolu et volontaire de quarante jours. M^{me} Tanner est actuellement divorcée d'avec son mari, et rien d'original comme la cause de son divorce.

Le docteur Tanner est l'homme des inventions baroques. Un jour, entre autres, il s'imaginait avoir découvert que le caractère humain se modifiait suivant la nourriture, et surtout suivant la nature des légumes que l'on mange. « La carotte, disait-il, rendait métiéux et sournois ; le navet donnait une extrême douceur, tandis que l'usage prolongé des haricots verts rendait irascible, etc. »

C'est cette théorie qui a jeté le trouble dans le ménage du docteur. En effet, ayant engagé à ce propos un pari important avec ses amis, il entreprit d'expérimenter sur sa femme les haricots verts, et obligea celle-ci à en manger jusqu'à deux kilogrammes par jour. Naturellement, après avoir été soumise pendant huit jours à ce régime, M^{me} Tanner fut tellement surexcitée, qu'elle envoya une cruche à la tête de son mari.

Le docteur gagnait ainsi son pari, et, encore plus convaincu de l'excellence de sa théorie, il mit aussitôt sa femme au régime forcé des navets, pour lui rendre son carac-

tère doux de jadis. Mais, cette fois, M^{me} Sanner n'y tint plus ; elle demanda le divorce et l'obtint.

De la prononciation de quelques noms propres.

Talleyrand se prononce *Tallerand*, dans le monde aristocratique, qui, en ce genre, multiplie les anomalies. Ainsi, l'on ne doit pas prononcer le nom du duc d'Escars autrement que d'*Ecar* ; Chastellux ou Saint-Priest en disant *Châtelu* et *Saint-Pri* ; on prononce aussi *Lamognon* pour *Lamoignon* ; *Castres* au lieu de *Castries* ; *Duro* et d'*Uzè* pour *Duras* et d'*Uzès*, ou *Bezval* pour *Bézénval*, ou *Socours* pour *Soyecourt*, *Cogny* pour *Coigny*, *Collognon* pour *Coëllogon*.

Nous ne dirons rien de Broglie, que chacun prononce *Broille* (mouillez), par égard pour son origine italienne, ni de Potocki, qu'on prononce *Potoski*, à la polonaise, et Czacki, que l'on doit nommer *Tshaski*.

Théâtre de Saumur.

Direction de MM. GASPARD PELLIN et PAUL SERIN

LUNDI 16 octobre 1882.

Représentation extraordinaire

La Fille du Tambour-Major

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Alfred Duru et Henri Chivot, musique de Jacques OFFENBACH.

Premier acte : Le Couvent.

Deuxième acte : Soirée chez le duc Della Volta.

Troisième acte, premier tableau : La Confession. Troisième acte, deuxième tableau : La Cathédrale de Milan ; — Entrée de l'armée française à Milan.

Au 4^e tableau, GRAND DÉFILÉ avec la musique.

Distribution :

Monthaber, tambour-major...	MM. Ch. Isaac.
Robert, lieutenant.....	Gehleyns.
Griotet, tambour.....	F. Constance.
Le duc Della Volta.....	Labranche.
Le marquis Bambini.....	Ch. Potier.
Grégorio, jardinier.....	Rivenez.
Clampas, aubergiste.....	Allain.
Le sergent Morio.....	Godivier.
Zerbilini.....	Clément.
Delponto.....	Guiraud.
Stella.....	M ^{me} Danglada.
Claudine, cantinière.....	Marie Soll.
La duchesse Della Volta.....	Damouray.
La prieure.....	Bonnaud.
Francesca.....	Forest.
Lorenza.....	L. Monard.
Lucrezia.....	Guiraud.
Un sergent autrichien.....	MM. Charles.
Un domestique.....	Guilbert.

Musique militaire, tambours, sapeurs, soldats, pensionnaires, seigneurs, grandes dames, hommes et femmes du peuple.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 13 OCTOBRE 1882.

Rente 3 0/0.....	81 50
Rente 3 0/0 amortissable.....	81 90
Rente 4 1/2.....	119 »
Rente 5 0/0.....	116 40

BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT

60, rue d'Orléans.

M. DUVERGER, appelé à Angers comme directeur régional, est remplacé à Saumur par M. PINEAU, ancien percepteur.

Nous constatons avec plaisir que le CRÉDIT PROVINCIAL, si durement frappé par le krach, est en voie de relèvement. Cet établissement a reconquis aujourd'hui toute sa situation, et la voie des affaires lui est ouverte largement, d'autant plus que, mieux que beaucoup d'autres, le Crédit Provincial sait le maniement de la Bourse et les besoins du public. De grosses affaires vont être lancées à bref délai, aussi le cours actuel de 595 sur les actions et de 310 sur les parts de fondateurs sera-t-il rapidement franchi à Paris et à Lyon, où le marché de ces titres se développe tous les jours.

Voir aux annonces les Pompes BROQUET. — Nouvelle Pompe à piston et à volant double effet.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Études de M^e HILAIRE, notaire à Longué, successeur de M^e GUÉPIN, et de M^e CORDELET, avoué au Mans, rue des Quatre-Toues, 48.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION
Aux enchères publiques,
Le dimanche 12 novembre 1882, à une heure du soir,

En l'étude dudit M^e HILAIRE,

UNE FERME
Nommée FERTREUX

Comprenant des bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, terres labourables, prés, pâtures, bois taillis et sapinières; le tout situé en la commune de Jumelles, d'une contenance de soixante-six hectares trente-huit ares treize centiares.

Sur la mise à prix de 90,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements, auxdits M^es HILAIRE et CORDELET. (571)

Études de M^es AUBOYER et LAUMONIER, notaires à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

LES IMMEUBLES

Ci-après désignés,

Dépendant de la succession de M. Florent CHAUVET, de Varrains.

I. — Commune de Longué.

1^o La ferme de Souvenotte-de-l'Ormeau, contenant 14 hectares 37 ares 20 centiares.

2^o La ferme de la Bouillarderie, contenant 8 hectares 45 ares 50 centiares.

II. — Commune de la Breille.

3^o Une sapinière, nommée le Charbonnet ou les Champs-Blancs, contenant 1 hectare 5 ares 85 centiares.

4^o Un bois taillis, nommé la Coutière, contenant 79 ares.

5^o Une parcelle de bois taillis et sapins, au lieu dit la Pitière, contenant 55 ares.

III. — Commune de Villebernier.

6^o La ferme de Patureaux, contenant 17 hectares 9 ares 70 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements : à M^e AUBOYER, en l'étude de M^e LAUMONIER; à M. CARRET, propriétaire à Varrains, et à M. ANIS, propriétaire à Saumur. (552)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE TRÈS-JOLIE MAISON DE MAÎTRE

Nommée LABRARDAYE,

Située commune de Vivy, sur la route qui conduit des Deux-Sœurs à Longué, à 1,500 mètres des Deux-Sœurs, 500 mètres de la gare projetée du chemin de fer de Saumur à Baugé, et 10 kilomètres de Saumur.

Cette maison est composée au rez-de-chaussée de salons, salle à manger, celliers, buanderie, écurie, remise, hangar et sellerie; au 1^{er} étage, six chambres et mansardes; cour, basse-cour, jardin potager, prairies, bosquets, cours d'eau et douve; le tout d'une contenance de 3 hectares 39 ares 85 centiares.

S'adresser, pour traiter et pour avoir des renseignements : à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur; à MM. SIMON, propriétaire à Bocé, et GRIFATON, expert à Beaufort. (319)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le dimanche 29 octobre 1882:

1^o UNE MAISON et ses dépendances, situées à l'Aireau, commune de Saint-Lambert-des-Lévéés;

2^o Et 20 ares 65 centiares de terre, situés à Gravouilleau, même commune;

Appartenant à M. Pierre LÉGER. Facilité de traiter avant l'adjudication.

S'adresser audit M^e MÉHOUS.

A VENDRE OU A ARRENTER UNE MAISON

Avec Jardins.

Située à Saumur, rue Notre-Dame, n^o 55.

S'adresser à M. BAILLET, même rue.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

GRANDE MAISON

Avec JARDIN

COURS, REMISE ET ÉCURIE.

S'adresser à M^{me} PAPILLON, rue du Presbytère. (563)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PETITE PROPRIÉTÉ

Nommée le Petit-Epluchard,

Située à Angers, canton de Saint-Laud, rue de Frémur, traversée par le nouveau boulevard, en face le parc à fourrages.

Elle comprend maisons de maître et de fermier, beaux jardins et deux pièces de terre. Le tout comprend environ 13,500 mètres carrés.

S'adresser, pour visiter, aux locataires, et, pour traiter, à M^{me} MESSNET, 15, rue du Temple, Saumur. (514)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Avec grand jardin fruitier et servitudes,

Située au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{re} BRIEN, qui l'habite. (534)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

MAISON BOURGEOISE

Avec caves, servitudes et jardin bien arrosé,

Ancienne route de Tours, à 10 minutes de la gare d'Orléans.

S'adresser à M. DUPONT, 52, rue Dacier. (565)

LA MALADIE LA PLUS RÉPANDUE DE NOTRE ÉPOQUE.



S'il existait une mode pour les maladies, on pourrait dire avec raison que celle-ci est à la mode du jour. Elle débute par un léger embarras gastrique, s'étend ensuite successivement à tous les organes, affectant principalement le foie et la rate. On se trompe souvent sur la nature de cette affection, mais elle se prolonge et se complique. Les yeux ont-ils une larme jaunâtre? Éprouvez-vous des embarras de respiration après les repas? Ressentez-vous des douleurs sourdes et une fatigue continuelle? Avez-vous, le matin, la bouche mauvaise, et y a-t-il une couche blanchâtre sur les gencives et les dents? La langue est-elle chargée? Souffrez-vous des hémorrhoides? Avez-vous des douleurs dans les côtes et dans le dos? Ressentez-vous une oppression prononcée du côté droit? Souffrez-vous de constipation? Êtes-vous souvent en transpiration la nuit? Vous mettez-vous facilement en colère, et souvent sans raison? Éprouvez-vous une espèce de vertige et des éblouissements lorsque vous vous levez subitement d'une position horizontale? L'urine est-elle rare, forte en couleur et forme-t-elle dépôt? Éprouvez-vous, après avoir mangé, des renvois et des flatuosités? Avez-vous de fréquentes palpitations de cœur? Il est rare que ces symptômes se présentent simultanément, mais la plus grande partie tourmentent successivement le patient et s'accroissent d'avantage de jour en jour s'il n'y est pas apporté de remède prompt et efficace. La science s'est souvent trompée sur la nature de cette maladie : on l'a considérée à tour de rôle comme maladie du foie, dyspepsie, maladie de la rate, etc., mais aucun des traitements appliqués n'a eu un succès réel. Il faut rechercher la cause de tous ces troubles dans une sécrétion insuffisante des sucs gastriques nécessaires à la digestion; c'est donc de ce côté-là qu'il faut chercher à vaincre le mal. Pour arriver à ce but, le moyen le plus sûr et le plus prompt est sans contredit les **PILULES SUISSES** devenues en peu de temps si justement célèbres. Elles sont composées d'extraits de plantes rares dont la vertu médicinale a été récemment découverte. Elles détruisent seules et rapidement la cause du mal et par le fait, le mal lui-même. En vente dans les Pharm^{ies} au prix de 1^{fr} 50 la boîte. Dépôt à Saumur, chez M. NORMANDINE, pharmacien.

A LA PAIX MAISON DE CONFIANCE

SARGET-GIRAULT

6, Rue d'Orléans, 6 — A SAUMUR — 6, Rue d'Orléans, 6.

MERCERIE — PASSEMENTERIE — RUBANNERIE — LINGERIE

BONNETERIE — GANTERIE — ARTICLES DE PARIS

Ganterie de Peau

Gants du Tyrol, 3 boutons, pour dames, qualité extra	1.45
Gants Turin, 2 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.45
Gants Turin, 3 boutons, pour dames, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Gants Turin, 2 boutons, pour hommes, qualité supérieure, broderie Derby	2.90
Suède, chevreau, noirs et couleurs, 2 boutons, pour hommes	2.90
Gants rouges et noirs, pour conduire	3.90

Gants pour uniformes

Gants castor blancs (sous-officier), 1 bouton (qualité garantie)	1.30
Gants castor blancs fins, 2 boutons (qualité garantie)	2.30
Gants peau de chien blancs, 2 boutons (qualité garantie)	3.40
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	2.30
Gants castor couleur ordonnance (qualité garantie), 2 boutons	2.75
Gants peau de chien forte, couleur ordonnance (qualité garantie), 1 bouton	3.90

SPÉCIALITÉ DE PARFUMERIE FINE

Produits divers des parfumeries de premier ordre (marques garanties) vendus à prix réduits.

Eau de Lubin, petit modèle	1.95	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 3 fr.	2.75
Eau de Lubin, grand modèle	5.75	Eau dentifrice de Botot, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau de Lubin, grande bouteille	11.50	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	2.75
Eau de toilette, de Piver, le flacon de 3 fr.	1.75	Eau dentifrice du docteur Pierre, le flacon de 5 fr.	3.75
Eau de toilette, de Chalmir, le flacon de 3 fr.	1.75	Eau de Suez (fil vert), le flacon de 4 fr.	3.25
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 3 fr.	1.90	Opiat dentifrice de Thorel, le pot, 60 c. et	0.90
Eau de toilette d'Houbigant-Chardin, le flacon de 6 fr.	3.90	Poudre carbonique au quinquina, boîte métal	0.80
Eau de toilette de Thorel (à la Mousseline), le flacon de 6 fr.	3.90	Pâte dentifrice à la Glycérine, de Gellé frères (boîte porcelaine)	1.25
Vinaigre de Jean-Vincent Bully, le flacon de 1 fr. 50.	1.15	Produit hygiénique, pour la santé, pour la toilette, alcool de menthe de Ricqlès, le flacon de 2 fr. 50.	1.60
Cosmodyor, eau de toilette sans acide, le flacon de 1 fr. 50.	1.05	Savons au suc de laitue (article exclusif) les 3 pains	1.30
Lait d'Iris, de L.-T. Piver, le flacon de 2 fr.	1.25	Savons monstres à la Guimauve, la boîte de 6 pains	2.75
Opononax, de Piesse et Lubin, le flacon de 4 fr.	2.60	Savons Brun à la Guimauve, la boîte de 3 pains	1.30
Champaka, royal parfum, pour mouchoirs, gants et dentelles	3.50	Savons au 25 Parfums, la boîte de 3 pains	1.90
Eau des Fées de Sarah Félix, le flacon de 6 fr.	3.90	Savons des Princes Brésiliens, la boîte de 3 pains	1.90
Veloutine poudre de riz, de Ch. Fay, la boîte de 4 fr.	2.75	Savons fins, odeurs assorties, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50, 1.75	2.31
Glycérine parfumée, de Charles Fay, le flacon de 2 fr. 50.	1.50	Savons transparents à la Glycérine, la boîte de 3 pains, 1.20, 1.50	1.90
Eau de toilette J. et E. Atkinson, parfums assortis	3.75	Savons Royal de Thridace, la boîte de 6 fr.	3.90
Eau de Cologne Jean-Marie, le flacon de 2 fr. 50.	1.35	Savons Windsor Soap, la douzaine, 1 fr. et	1.60
Eau écarlate de Burdel pour détacher instantanément, le flacon de 1 fr. 50.	1.15		

GRAND CHOIX DE FAUX-COLS ET MANCHETTES

Assortiment complet de Gilets, Pantalons et Chaussettes en tous genres

CHOIX VARIÉ DE CRAVATES DE TOUTES FORMES

Bretelles, Jarretières, Boutons de manchettes et Parures en nacre

GANTS CIVILS ET MILITAIRES

Spécialité de chemises confectionnées et sur mesure.

Manufacture de Pianos et Orgues
12 Médailles d'honneur.

LÉPICIER

RUE DE LA PRÉFECTURE, 26, ANGERS.

M. GAND, l'un des accordeurs de la maison, est en ce moment à Saumur. Adresser les demandes au bureau du journal. (570)

UNE DAME, connaissant la comptabilité et le commerce, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME MARIÉ, muni de références, demande un emploi comme régisseur, comptable, surveillant dans une maison de commerce ou une usine. S'adresser au bureau du journal.

ON DÉSIRE trouver un homme pour cultiver à moitié un vaste jardin. S'adresser au bureau du journal.

POMPES J. MORET & BROQUET.
USINE & BUREAUX : 121, Rue Oberkampf, PARIS
5 MÉDAILLES PARIS 1878
Travaux de vins, spiritueux, huiles, bières, etc. Arrasage et purin. Seules appréciées en France et à l'Étranger. Solidité et durée.
Vendues à garantie
Envoi franco du Prospectus

M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, avoué, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le Tapioca du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée. Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARRAUD-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES
Paraissant tous les samedis
AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES
5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, tant les principaux articles et notes agronomiques et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.
Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.
Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.
Saumur, imprimerie P. GODET.